

# Les restrictions d'arrosage

## À propos du règlement BEAC-070

Il couvre l'utilisation des infrastructures et des équipements d'eau, mais aussi l'utilisation intérieure et extérieure de l'eau potable.

### NOUVEAU POUR 2023

L'arrosage des pelouses ou autres végétaux est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique, et uniquement de 20 h à 23 h si l'eau est distribuée par des arroseurs oscillants :

- **NORD** de l'autoroute 20 – dimanche, mardi, jeudi
- **SUD** de l'autoroute 20 – lundi, mercredi, vendredi

L'arrosage manuel de végétation à l'aide d'un boyau muni d'un dispositif à fermeture automatique est permis en tout temps.

Il est permis d'arroser en tout temps une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbre ou d'arbuste pour 15 jours suivant le début des travaux.

### Concernant les véhicules et les entrées de garage :

1. Le lavage des véhicules est permis en tout temps à l'aide d'un seau de lavage ou d'un boyau d'arrosage muni d'un dispositif de fermeture automatique.
2. Le lavage des entrées automobiles n'est permis qu'entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 mai, à l'exception de la durée de travaux ou de construction justifiant le lavage.



Ces horaires d'arrosage ont été mis en place pour réduire la consommation d'eau et minimiser le gaspillage. En effet, la capacité des usines de production de l'eau potable doit être égale ou supérieure à la demande maximale. En respectant les restrictions relatives à l'eau, vous aiderez la Ville à réduire les dépenses d'entretien, de réparation et d'amélioration du réseau d'alimentation en eau, ce qui nous fera économiser de l'argent à tous.

### Stratégies pour réduire les besoins d'arrosage :

- Un arrosage moins fréquent mais plus long (environ une fois par semaine) favorise l'approfondissement des racines et les aide à se renforcer.
- Pratiquez l'herbicyclage et le feuillicyclage (en laissant sur la pelouse les débris d'herbe tondue et les feuilles mortes) pour réduire l'évaporation de l'eau du sol.
- Assurez-vous d'arroser le plus près possible du sol et non sur les feuilles.
- Recueillez l'eau de pluie des toits et des gouttières. Les barils d'eau de pluie peuvent être achetés au prix de 40 \$ plus taxes à l'Hôtel de Ville.
- Nettoyez les patios, les terrasses, les allées et les routes en les balayant avec un balai au lieu de les arroser d'eau.



Pour plus d'information sur le règlement, visitez :  
[beaconsfield.ca](http://beaconsfield.ca)



# Watering Restrictions

## About By-Law BEAC-070

This by-law covers the use of water supply infrastructure and equipment, as well as indoor and outdoor use of drinking water.

## NEW FOR 2023

The watering of lawns and other plantings is permitted only from 3 a.m. to 6 a.m. if the water is distributed by automatic sprinkler systems, and only from 8 p.m. to 11 p.m. if the water is distributed by oscillating water sprinklers:

- **NORTH** of autoroute 20 – **Sunday, Tuesday, Thursday**
- **SOUTH** of autoroute 20 – **Monday, Wednesday, Friday**

Manual watering of vegetation using a hose fitted with an automatic shut-off device is permitted at all times.

The watering of a new lawn, newly planted trees or shrubs and new landscaping is permitted at any time of day for 15 days following the start of the work.

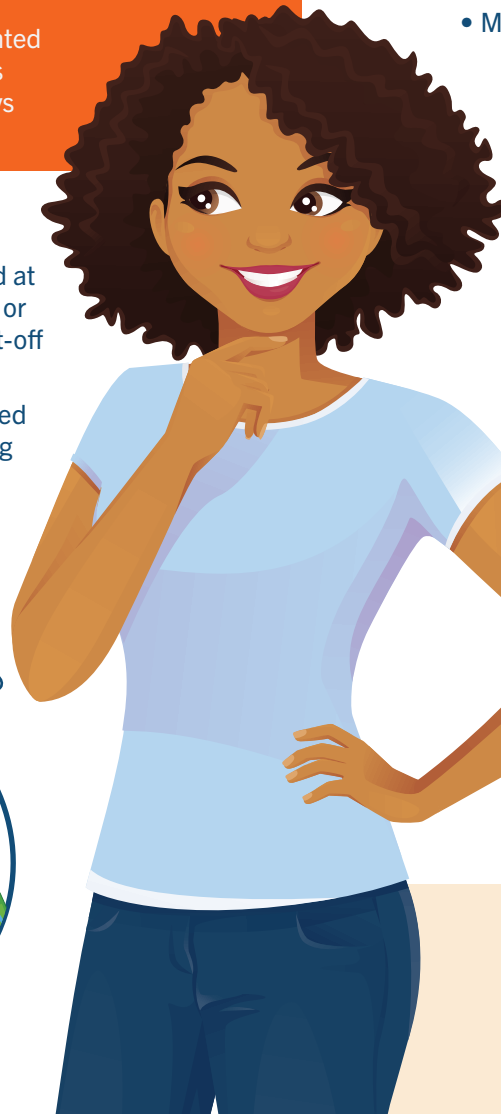
## Concerning vehicles and driveways:

1. The washing of vehicles is permitted at all times on condition that a bucket or a hose fitted with an automatic shut-off device is used.
2. The washing of driveways is permitted from April 1 to May 15 only or during construction that justifies the washing of the driveway.

These watering schedules were implemented to reduce water consumption and to minimise waste. Indeed, the capacity of water production plants to produce drinking water must be equal or greater than the maximum demand. By respecting the water restrictions, you will help the City reduce expenses for the maintenance, repair, and upgrade of the water supply network, which in turn saves money for all of us.

## Strategies to reduce watering needs:

- Less frequent but longer watering (about once a week) encourages the deepening of roots and helps them grow stronger.
- Practice grasscycling and mulching (leaving mowed grass clippings and fallen leaves on the lawn) to reduce water evaporation from the soil.
  - Make sure to water as close to the ground as possible and not on the leaves.
  - Collect rainwater from roofs and gutters. Rainwater barrels can be purchased at \$40 plus tax at the City Hall.
  - Clean patios, terraces, driveways, and roads by sweeping them with a broom instead of spraying them with water.



For more information about the by-law, visit:

[beaconsfield.ca](http://beaconsfield.ca)